



UIA Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

« Rassesembler les avocats du monde • Bringing Together the World's Lawyers • Reunir a los abogados del mundo »

Miguel LOINAZ

Président

President

Presidente

ALS Abogados

C/ Soriano, 1124

11100 Montevideo - Uruguay

Tél. : +598 (2) 900 97 30 / Fax. : +598 (2) 900 97 33

E-mail : mloinaz@alsuruguay.com

Chers amis,

Lorsque j'ai été invité à participer à cette assemblée pour y débattre des procédures judiciaires, de la justice et des médias, je me suis immédiatement demandé s'il s'agissait de parties en conflit. Pour tout dire, s'il existait un conflit entre la justice et les médias.

Je dois vous avouer qu'après une première réflexion, ma réponse à cette question a été qu'il existerait effectivement un genre de conflit latent entre l'administration judiciaire et les médias.

Au vu du peu de temps qui nous est imparti, je vais m'efforcer de décrire ce conflit, mais en même temps, je souhaite inviter les parties prenantes à apporter leur vision fondamentalement critique, dans la perspective de rapprocher nos points de vue.

Je vais profiter du fait que nous avons un modérateur journaliste pour tenter de le convaincre que j'ai besoin d'un temps de parole plus long afin d'évoquer avant tout le nouveau rôle des médias dans notre monde. Je le fais en tant qu'avocat, et dans ce cas précis, en tant que Président de l'Union internationale des avocats.

J'aimerais tout d'abord vous présenter le résultat d'une enquête réalisée par l'institut ICP/Research répondant à la question suivante : à qui font confiance les Latino-Américains ?

Nous allons regarder de plus près les résultats et voir en quoi cette enquête peut s'étendre au reste du monde.

En ce qui concerne les parlements, l'opinion est très mauvaise : à peine 15 % des citoyens en moyenne leur fait confiance. Quant aux partis politiques, le chiffre se situe sous les 20 % et il en est de même pour les juges, les syndicats, la police, les entrepreneurs, les présidents, les responsables économiques...

Il ne fait aucun doute, mes amis, que cette réalité révèle un vide social, qui, selon l'enquête, est comblé par la religion : plus de 60 % des Latino-Américains s'y réfèrent, ainsi qu'aux médias.

C'est là où je souhaitais en venir : deux citoyens sur trois de nos pays sont convaincus que ce que prônent les religions ou ce que montrent les médias est la vérité.

Internationale Anwaltsunion • Unione Internazionale degli Avvocati • الاتحاد الدولي للمحامين • União Internacional de Advogados • 国际律师联盟

Traditionnellement, les institutions telles que l'école, l'université, l'église, l'armée, l'État, voire l'argent, légitimaient les individus.

Aujourd'hui, le fait est que ces institutions qui incarnaient la légitimité ont perdu leur vocation propre, et c'est particulièrement vrai pour les institutions politiques. Il s'avère donc difficile d'accréditer des tiers qui n'ont plus cette reconnaissance intrinsèque.

À l'opposé de cette situation, les médias – que cela nous plaise ou non – eux, sont effectivement légitimes du fait que le public croit ce qu'il entend et voit par leur biais.

Les médias, par les mots et les images qu'ils transmettent, ont acquis la confiance du public.

En fait, ce sont les médias qui finissent par définir la réalité. Être dans les médias signifie avoir de la valeur. Mieux même, n'existe que ce qui provient des médias.

J'irai encore plus loin : celui qui est médiatisé une fois acquiert une certaine valeur. Celui qui est médiatisé régulièrement acquiert une grande valeur. Et avec une telle valeur ajoutée, les présentateurs, présentatrices et journalistes **ne parlent plus seulement au public, mais au nom du public.**

Les présentateurs du journal télévisé du soir ne sont pas élus au suffrage universel, et pourtant ils sont là, souriants et reconnus, bien en place dans leur fauteuil depuis lequel ils instaurent la réalité.

Si j'ai souhaité évoquer l'instauration de cette réalité, c'est que nous, juristes, devons intégrer ce facteur dans nos relations avec les médias, nous qui avons tendance à nous plaindre lorsque le message est déformé du fait d'un manque de formation appropriée.

Notre réaction est en général de dire : « **ils ont mal compris** ». Alors, laissez-moi vous faire part d'une actualité importante. Il est plus que temps de remplacer la phrase « **ils ont mal compris** » par celle-ci, bien différente, qui est : « **nous avons mal communiqué** ».

C'est une donnée qui, dans de nombreux pays touchés par la crise de légitimité propre aux institutions qui rendent la justice, amène l'opinion publique à concéder l'autorité aux médias, et qui décide du type de conflit. Il est vrai que pendant ce temps, les juges se réfugient dans le cliché selon lequel ils **ne sont responsables que de leurs jugements.**

Il faut y ajouter le problème de la terminologie judiciaire, qui est plutôt hermétique et technique, et auquel s'oppose le langage journalistique, plus générique.

J'ai la conviction que nous tous ici sommes d'accord sur le fait que l'information est un capital éminemment précieux dans une société démocratique, et n'a son utilité que si elle est dispensée de façon fluide, légitime et constructive.

C'est dire l'importance et l'urgence des changements nécessaires, quand des organismes comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement affectent des prêts de grande envergure visant à appuyer les réformes des systèmes judiciaires, car ils ont réalisé qu'une justice manquant d'impartialité et imprévisible constitue une composante de ce qu'on appelle le « facteur risque pays ».

Sans doute devrions-nous recentrer le rôle que les juges ont à assumer face aux médias et se pencher sur la façon dont cette relation peut affecter le développement d'un processus judiciaire.

Récemment, certains pays ont choisi d'avoir un porte-parole que les journalistes sollicitent pour être informés.

C'est le cas de mon pays, l'Uruguay, où la Cour suprême de justice emploie un porte-parole, qui est un avocat rompu aux techniques de communication, et dont le travail est précisément de faire le lien avec les médias, mais non sous forme de « péage » ou de « barrière » mais plutôt en tant que facilitateur instaurant une relation étroite et harmonieuse avec le journaliste, relation qui s'avère un gage de démocratie.

Bien sûr, la nomination d'un porte-parole n'est pas aussi simple. À l'instar de toute corporation, a fortiori dans une société fortement politisée, qui irait donner carte blanche envers les médias à quelqu'un dont les convictions politiques seraient radicalement opposées ?

Or, c'est justement l'une des questions que nous devons traiter sans plus attendre : définir quelles sont les attentes des juges sur ce que doit publier la presse en termes de justice et quelles limites la presse doit se fixer sur l'image professionnelle et personnelle du magistrat, et se recentrer sur les compétences idéales dont doivent faire preuve les journalistes qui se destinent à une carrière juridique.

Il est certain que ceux qui se destinent à une fonction juridique relèvent pour la plupart que les conséquences liées au traitement inapproprié des dossiers de la part de la communauté journalistique est une affaire délicate.

De fait, il existe une procédure parallèle totalement dépourvue des garanties que le processus judiciaire octroie, et qui peut parfois aller jusqu'à offenser l'honneur de l'individu, en l'absence de réparation publique.

En général, les médias dont la formation n'est pas adaptée méconnaissent les rouages du dispositif technique pour appréhender de façon professionnelle les faits, preuves et normes applicables et partant, ignorent les raisonnements validés juridiquement pour résoudre un conflit.

Pour en revenir aux premiers termes de ce discours, c'est le processus parallèle et non le processus judiciaire qui génère les connaissances et le débat au sein de l'opinion publique.

Il arrive que la télévision confronte les juges à des versions différentes, opposées à celles qu'ils expérimentent régulièrement, créant ainsi un climat où le juge a toutes les difficultés à conserver son impartialité.

Cette situation, si vous me le permettez, arrive à son comble lorsque la résolution judiciaire n'est pas en phase avec celle proposée via le processus parallèle qu'établit la presse. Que se passe-t-il alors ? Les qualités du juge sont mises en doute, et c'est tout le système judiciaire qui est affecté.

Ces sujets, réalistes à mon sens, me tiennent particulièrement à cœur.

Je sais que de nombreux confrères ont entrepris la tâche laborieuse de former les journalistes aux affaires judiciaires, action à laquelle nous sommes unanimes et que, chaque fois que nous le pouvons, nous la menons avec l'appui de l'UIA. Mais je sais aussi que l'activité même des médias ne permet pas toujours une formation spécifique.

Plus d'une fois, j'ai été approché par un journaliste sportif à propos d'un cas relatif à la justice pénale auquel il ne connaissait rien, mais à qui son rédacteur-en-chef avait confié la tâche car il n'avait personne d'autre disponible.

Œuvrons à ce projet avec réalisme et avec une responsabilité optimale. Cherchons le point de rencontre avec ceux qui transmettent la parole qui voyage aujourd'hui à une vitesse incroyable, sans jamais oublier que la parole porte aussi la plainte qui doit parvenir aux oreilles de la justice.

C'est pour cette raison qu'à la Présidence de l'UIA, nous avons décidé d'apporter notre soutien à ce débat.

Nous sommes en effet convaincus que nous devons avancer unis dans cette voie. Je souhaite adresser ce message clair aux journalistes d'origines culturelles et géographiques différentes : ils peuvent compter sur l'Union internationale des avocats pour leur protection et leur défense, car cette présidence est particulièrement investie sur ce dossier.

Après tout, c'est définitivement l'obsession résolue de la recherche de la vérité qui nous unit tous, avocats, juges et journalistes.

Je vous remercie infiniment de votre attention.